



4, Passage des Roses
 BP 90218
 68704 CERNAY CEDEX
 Tél. 03.89.75.58.15



SECTIONS SPORTIVES



HANDBALL (masculin)
 FOOTBALL
 NATATION



FICHE DE CANDIDATURE 2018/2019

A remettre au collège au plus tard le **VENDREDI 06 MAI**
 Tout dossier incomplet et remis hors délai sera rejeté

Le ou les responsables légaux :

Je soussigné(e) :

Nom:

Prénom :

demeurant à :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Portable responsable légal 1 :

Portable responsable légal 2 :

Sollicite l'inscription de ma fille/mon fils* :

L'élève :

Nom:

Prénom :

Né(e) le :

A :

Actuellement en classe de :

Etablissement actuel :

Pour son entrée en : 6ème / 5ème / 4ème / 3ème *

* Entourer la bonne réponse.

Date : -----

Signature des parents :

Signature du candidat :

Renseignement sportifs

Nom du club civil (obligatoire) : -----

Nom de l'entraîneur : -----

Avis de l'entraîneur :

Niveau de pratique (cocher le niveau)

Départemental Régional

Caractéristiques physiques

Taille :

Poids :

Poste(s) occupé(s) :

Renseignements scolaires :

Niveau général scolaire de l'élève :

Attitude et comportement en classe :

Avis du professeur des écoles ou du professeur principal :

Nom du professeur :

Signature :

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR avec cette **fiche de candidature** :

- Photocopies des **bulletins** du 1er et 2ème trimestre 2017/2018
- Photocopies de la **licence** civile d'inscription à un club (les 2 côtés)

Cette fiche de candidature est à compléter (recto-verso) et à retourner pour le

VENDREDI 06 MAI 2018 DERNIER DELAI

Au secrétariat du collège René Cassin CERNAY

A l'entraîneur de la section sportive (pour le handball) .

A Mme Billing ou à M. Ey , professeurs d'EPS .



4, Passage des Roses
BP 90218
68704 CERNAY CEDEX
Tél. 03.89.75.58.15



DOCUMENT A CONSERVER PAR LES PARENTS.

Chers Parents, chers Elèves,

Votre enfant est intéressé(e) par la section sportive du collège René Cassin. Les procédures de candidature et d'admission se feront selon les échéances suivantes :

☐ **Retrait de la fiche de candidature :**

- A retirer auprès du Directeur de l'école d'origine (pour les écoles du secteur), ou directement au secrétariat du collège de Cernay à partir du lundi 12 mars 2018.

☐ **Retour de cette fiche de candidature :**

- Elle doit être retournée au directeur de l'école (pour les futurs 6ème) ou aux professeurs d'EPS du collège René Cassin (pour les collégiens) pour le vendredi 06 mai 2018 dernier délai, dûment complétée avec toutes les pièces à fournir.

☐ **Epreuves de sélection sportive :**

- Section Handball : Mardi 15 mai 2018 de 16h00 à 17h30 au Gymnase du Collège

- Section Foot : Mercredi 16 mai 2018 à 13h30 au Gymnase Eck de Cernay

- Section Natation : Mercredi 16 mai 2018 à 17h00 à la piscine de Cernay

☐ **Commission d'admission :** Mardi 22 mai 2018 à 12h30

☐ **Affichage des résultats :**

Les résultats seront affichés le mercredi 23 mai 2018 - 11h00.

Information des parents par courrier à partir du mardi 22 mai 2018 avec un dossier d'inscription (à rapporter au plus tard le vendredi 15 juin 2018 (ou lors des Portes ouvertes pour les futurs 6èmes, le samedi 16 juin 2018).

☐ **Puis :**

Après admission en section sportive par la commission d'admission vous serez dans l'obligation de fournir à la rentrée de septembre 2018, le certificat médical (joint au dossier), complété et signé par un médecin du sport.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

Le Principal,

I . MARTIN

Récapitulatif :

DATES	OBJET
A partir du lundi 12 mars 2018	Distribution des fiches de candidature pour les sections sportives aux élèves intéressés.
Vendredi 06 mai 2018	Retour impératif des fiches de candidatures auprès du secrétariat du collège René Cassin
Mardi 15 mai 2018	Tests sportifs HANDBALL au gymnase du collège de 16h à 17h
Mercredi 16 mai 2018	Tests sportifs FOOTBALL au gymnase ECK (derrière piscine) à 13h30
	Tests sportifs NATATION à la piscine de Cernay à 17h00
Aucune convocation pour les tests ne sera envoyée. Merci de vous présenter directement sur le lieu à la date et à l'horaire indiqués.	
Mardi 22 Mai 2018	Commission d'admission dans les sections sportives 12h30
Mercredi 23 Mai 2018 - 11h	Affichage des résultats à la vitrine de l'administration
A partir du lundi 22 Mai 2018	Courrier aux parents et distribution des dossiers d'inscription
Vendredi 16 ou Samedi 17 juin	Retour des dossiers d'inscription au secrétariat du collège, ou lors des portes ouvertes.



LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

OBJECTIFS DES SECTIONS SPORTIVES

REUSSIR SES ETUDES TOUT EN APPROFONDISSANT SA PRATIQUE SPORTIVE.

Le Collège R. Cassin de Cernay et les clubs de HB, FB, et NATATION de CERNAY ont signé une convention de partenariat qui se traduit par le maintien, à la rentrée 2018, des Sections Sportives, sur décision du Recteur d'Académie.

Ces Sections ont pour but d'offrir aux filles et aux garçons motivés et volontaires la possibilité d'associer à leurs études, la pratique approfondie de leur sport.

Favoriser la réussite scolaire (validation des compétences scolaires du socle commun) et sportive des élèves de la 6ème à la 3ème.

Former de jeunes sportifs de bon niveau qui pourront envisager la poursuite en section sportive en lycée voire aux pôles espoirs (après tests de sélection).

Entraînements :

L'emploi du temps des élèves est aménagé afin d'alterner les cours d'EPS et les entraînements de la Section.

Les entraînements ont lieu pendant le temps scolaire deux fois par semaine, en complément des entraînements des clubs.

Les séances ont lieu au Gymnase du Collège, au gymnase ECK et à la piscine de CERNAY.

Les élèves intégrant la Section ont la possibilité de rester licenciés dans le club de leur choix.

Compétitions : La Section sera engagée dans les compétitions UNSS "excellence" : les élèves inscrits en Section se doivent d'adhérer à l'Association Sportive du collège et à participer aux compétitions dans le respect des règlements de l'UNSS (coût de la licence: 18 €)

Encadrement : Un professeur d'EPS assure la coordination et la responsabilité pédagogique de la Section. Un entraîneur diplômé, encadre les entraînements.

Suivi scolaire : L'entraîneur de la Section est en contact permanent avec le professeur d'EPS référent. Chaque trimestre, le maintien dans la Section ou la réduction des temps d'entraînement est décidé en fonction des résultats scolaires et de l'attitude au collège (possibilité de soutien pour les élèves en difficulté).

Suivi médical : Un certificat médical (joint au dossier) sera à faire remplir par un médecin du sport et à rendre à la rentrée scolaire sept 2018 (Il devra daté de moins de 2 mois). Ensuite un suivi sera effectué par le médecin scolaire et l'infirmière du collège.